



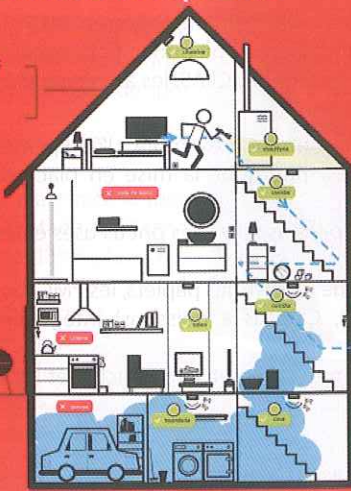
Ne jouez pas avec le feu !

Parce qu'en cas d'incendie, chaque seconde peut vous sauver la vie, voici quelques conseils à adopter dès à présent dans votre habitation.

Chaque seconde compte ...

- 1 Placez des détecteurs de fumée
- 2 Testez chaque mois

● nécessaire
✗ déconseillé



- 3 Elaborez votre plan d'évacuation
- 4 Evacuez, restez dehors et téléphonez au 112

3 Etablissez les itinéraires de secours

- Prévoyez pour chaque pièce deux itinéraires. Deux itinéraires sont nécessaires au cas où le premier est obstrué.
- Les itinéraires de secours doivent être dépourvus d'obstacles éventuels, tels que des courses, des jouets, ...
- Vérifiez que les portes et fenêtres sur l'itinéraire de secours s'ouvrent facilement.
- Convenez à l'avance

1 Installez correctement les détecteurs de fumée

- Placez 1 détecteur de fumée dans le hall ou la cage d'escalier à chaque étage de l'habitation.
- Les détecteurs de fumée dans la cuisine et la salle de bains peuvent donner lieu à de fausses alertes en raison de la cuisson et de la vapeur. Il est préférable de doter toutes les autres pièces d'un détecteur de fumée.
- Installez les détecteurs de fumée au plafond, à au moins 30 cm du coin pour qu'ils puissent capter très rapidement la fumée. Si vous le fixez au mur, veillez à ce qu'il soit placé le plus haut possible, mais à au moins 15 cm du plafond.
- Veillez à brancher le détecteur de fumée après l'avoir installé.

2 Testez et entretenez régulièrement vos détecteurs de fumée

- Testez votre détecteur de fumée au moins 1 fois par mois.
- Dépoussiérez le détecteur de fumée une fois par mois.
- Ne retirez jamais la pile, sauf si c'est pour la remplacer.
- Ne couvrez jamais votre détecteur de fumée d'une couche de peinture et n'obturez jamais les ouvertures.

d'un point de rassemblement.

- Fermez autant que possible les portes et fenêtres quand vous quittez l'habitation.
- N'utilisez jamais l'ascenseur.

4 Répartissez les tâches

- Quelqu'un chargée d'emmener les enfants en lieu sûr.
- Quelqu'un qui aide les personnes moins valides.
- Quelqu'un qui appelle les secours (112).

Savez-vous que vous pouvez faire appel gratuitement à un conseiller en prévention incendie?

Contactez-le sur conseillerenpreventionincendie.be



Nejouezpasaveclefeu.be
conseillerenpreventionincendie.be

Le GAL Pays des tiges et chavées

Sur le territoire du GAL Pays des tiges et chavées (Gesves, Assesse et Ohey), quels types d'énergie consommons-nous ?

En très résumé, le GAL c'est 20.000ha et 20.000 habitants ; Un peu plus de 7000 ménages.

Soit une consommation énergétique de quelque 550GWh chaque année (550 millions de kWh), répartie pour :

- 54% sous forme de carburant pour faire avancer nos véhicules (transport routier compris).
- 33% par le secteur résidentiel, c'est-à-dire nos logements. Sous forme de chauffage et sous forme d'électricité. En moyenne, un ménage moyen consomme l'équivalent énergétique de 2200l de mazout et 3600kWh d'électricité.
- Le reste est à imputer au secteur tertiaire (bureaux, administrations, éclairage communal,...), à l'agriculture, au secteur industriel (peu présent sur nos communes rurales), au train (du moins pour Assesse).

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, cela représente 6.8t CO₂/hab. (chiffres de 2013). Soit un peu mieux que la moyenne nationale (8.9t). Bien mieux que l'Américain (16.5t) mais davantage que le Chinois (6.2t).

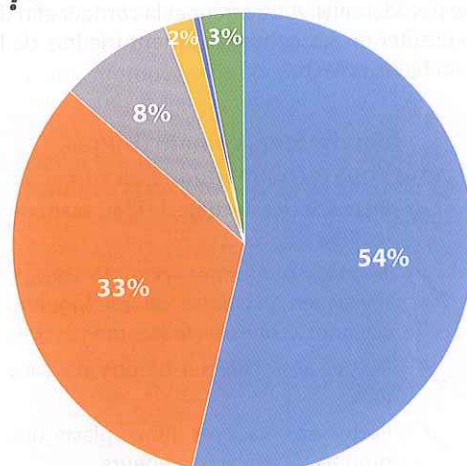
Comment limiter notre impact sur les changements climatiques et réduire notre dépendance énergétique ? En misant notamment sur le développement des énergies renouvelables au niveau local ! C'est l'ambition du projet « Energie verte » du GAL.

VaBiEn !, le feuillet électronique & apériodique de la valorisation de la biomasse-énergie locale, fait le lien avec tous ces aspects énergétiques. Demandez à le recevoir à l'adresse ci-dessous.



GAL pays des tiges et chavées asbl

Stephan Vis – Chargé de mission « Energies vertes »
stephan.vis@tiges-chavees.be - www.tiges-chavees.be



- Transport routier (54%)
- Bâtiments résidentiels (33%)
Chaleur: 2200 litres équivalent mazout
Electricité: 3600 kWh
- Tertiaire (public et privé) (8%)
- Industrie (2%)
- Transport ferroviaire
- Agriculture/Pêche/Forêt (3%)

Sources : Cwape ; Bilans énergétiques communaux DGO4